



Monsieur le Président
Communauté de Communes de la
Baie du Cotentin
2, Le Haut Dyck
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Dossier suivi par: Victorine BARA, Chargée de Mission Bassin Versant et Littoral
(02 33 71 62 45 – vbara@parc-cotentin-bessin.fr)

Objet: Avis sur le projet de PLUI de la Baie du Cotentin

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 19 février 2024, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Douve-Taute, concernant le projet de PLUI de la Baie du Cotentin.

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 3 avril 2024 pour étudier votre projet et a émis un **avis favorable sous réserve, pour l'ouverture à l'urbanisation des sites situés en zones humides de la modification de la règle 2 du SAGE Douve Taute lorsqu'elle s'applique.**

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Douve-Taute,
M. Jean-Pierre LHONNEUR